

DATE D'APPROBATION DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT :

NOM DE L'ÉCOLE : École secondaire Roger-Comtois	NOMBRE D'ÉLÈVES		NOM DE LA DIRECTION
	2031		Laurie L'Hérault
	FILLES	GARÇON	PERSONNE CHARGÉE DE COORDONNER L'ÉQUIPE DE TRAVAIL
	918	1113	Annie Lachance

OBJECTIF : Ce plan a principalement pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel de l'école. Il répond aux obligations de la Loi sur l'Instruction publique à l'égard de l'intimidation et de la violence à l'école et il s'inscrit dans les valeurs de notre projet éducatif.

Définitions officielles de l'intimidation et de la violence selon la Loi sur l'Instruction publique, article 13

- **Intimidation :** tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser
- **Violence :** toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens

NOS FORCES :

- À la suite de l'analyse des résultats du questionnaire « La sécurité à l'école : violence et intimidation » qui a été fait en 2021-2022, nous constatons que 75% des élèves se sentent en sécurité à l'école. Ceci consiste à une diminution de 8% par rapport à l'année précédente. Toutefois, nous ne savons pas si le « facteur pandémie » a une influence sur la perception des élèves. 87% des élèves disent ne jamais avoir subi de violence physique dans notre école
- À la suite de l'analyse des résultats du questionnaire « COMPASS-Québec 2021-2022, nous constatons que seulement 4% des élèves disent avoir été victimes de cyber-intimidation, phénomène de plus en plus répandu dans les écoles.
- Depuis plusieurs années, les intervenant de niveau (TTS) interviennent de façon directe auprès des élèves victimes d'intimidation ainsi qu'auprès des élèves auteurs d'actes d'intimidation
- Nous appuyons nos interventions sur les valeurs du code d'éthique : Respect, Intégrité, Rigueur, Engagement
- Le conseil étudiant est très impliqué dans l'élaboration des règles de conduite et l'application du code d'éthique
- De nombreux services sont offerts à tous les élèves de l'école : techniciens en travail social, éducatrices spécialisées, psychoéducatrice, psychologue, animateur de vie spirituelle et d'engagement communautaire, techniciens en loisirs, surveillants d'élèves.

Année de passation du questionnaire SÉVI		2012-2013
Éléments sur lesquels les élèves ont été sondés		
Sentiment de sécurité à l'école.		79,6%
Manifestations de violence les plus présentes à l'école.		Violence verbale
Endroits où l'intimidation et la violence se vivent davantage.		Couloirs et vestiaires
Aide apportée par les adultes de l'école. ¹		Pas de résultats
Nombre de fois que les élèves ont vécu de l'intimidation et de la violence à l'école.		Pas de résultats

¹ La formulation de la question ne nous permet pas de savoir si l'élève a demandé de l'aide à un adulte de l'école.

Année de passation du questionnaire COMPASS	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Éléments sur lesquels les élèves ont été sondés						
Sentiment de sécurité à l'école.	85%	Le questionnaire COMPASS n'a pas été passé aux élèves.	89%	83%	75%	
Manifestations de violence les plus présentes à l'école.	Verbales		Verbales	Données non disponibles	Verbales	
Fréquence d'intimidation de la part d'autres élèves.	91% des élèves disent ne pas avoir été victimes d'intimidation		Le COMPASS a été passé aux élèves pendant la pandémie. Des questions en lien avec l'intimidation et la violence ont été retirées.	Le COMPASS a été passé aux élèves pendant la pandémie. Des questions en lien avec l'intimidation et la violence ont été retirées.	Le COMPASS a été passé aux élèves pendant la pandémie. Des questions en lien avec l'intimidation et la violence ont été retirées.	87% des élèves disent ne pas avoir été victimes d'intimidation

NOS PRIORITÉS D'ACTION POUR 2022-2023 SONT :

- Appliquer la procédure en cas de gestion de crise et de mesures d'urgence
- Appliquer uniformément la trajectoire d'intervention en cas d'intimidation et de violence
- Appliquer le plan de lutte à la violence et à l'intimidation
- Assurer la passation du questionnaire COMPASS à tous les élèves de l'école
- Bonifier le plan de surveillance stratégique (intérieur et extérieur du bâtiment)
- Continuer à renforcer le sentiment de sécurité
- Inciter les élèves victimes et témoins de dénoncer les actes d'intimidation
- Évaluer nos pratiques deux fois par année
- Former un comité d'élèves et de membres du personnel qui travaillera de concert avec la direction adjointe responsable du dossier prévention de la violence et de l'intimidation
- Mettre en place les moyens proposés à la suite de l'étude COMPASS
- S'assurer d'une compréhension commune de l'intimidation et de la violence
- S'assurer de l'intervention de tous les intervenants de l'école en cas d'intimidation ou de violence
- Sonder les élèves en lien avec le projet éducatif de notre école

NOS MOYENS DE PRÉVENTION :

- Surveillance stratégique (intérieur et extérieur de l'école)
- Ateliers CACTUS animés par les intervenants d'Entraide Jeunesse Québec pour des élèves ciblés
- Ateliers d'habiletés sociales et de résolution de conflits pour les élèves de Créatic
- Ateliers en classe sur l'intimidation et le passage primaire-secondaire
- Ateliers sur la gestion des conflits pour les élèves de secondaire un et deux
- Camp Vallée Jeunesse pour une vingtaine d'élèves de secondaire 1
- Conférence « Nul n'est censé ignorer la loi » par le policier-école
- Conférences techno « logiques » données par le policier-école en secondaire un
- Fête multiculturelle
- Programme Trait d'Union
- Mise en place de la trousse d'intervention SEXTO
- Ateliers donnés par l'organisme VIRAJ
- Rencontres avec les membres de la table de prévention
- Rencontres avec les membres de la direction et les intervenants de niveau afin d'arrimer les pratiques
- Comité Bienveillance

MODALITÉS POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT OU POUR FORMULER UNE PLAINTÉ :

Bouton *Je dénonce* sur le site Internet de l'école

Rencontre avec un adulte de confiance qui accompagne l'élève vers l'intervenant de niveau

ACTION PRISES LORS DU SIGNALEMENT D'UNE SITUATION D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE ET MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT OFFERTES AUX ÉLÈVES IMPLIQUÉS :

- Rencontres avec l'intervenant de niveau 3 jours, 3 semaines 3 mois après le signalement et la prise de plainte

SANCTIONS DISCIPLINAIRES APPLICABLES SELON LA GRAVITÉ OU LE CARACTÈRE RÉPÉTITIF DES ACTES COMMIS

- Les sanctions données aux élèves auteurs d'acte sont prises en équipe avec la direction adjointe de niveau et l'intervenant de niveau
- Il peut y avoir des suspensions internes, externes, à Alternative à la suspension ou une relocalisation

VOICI LES MOYENS QUE NOUS PRENONS POUR TRAVAILLER EN ÉQUIPE AVEC LES PARENTS :

- Transmettre le plan de lutte à tous les parents de l'école comprenant le protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence, ainsi que les règles de conduite de l'école
- Fournir divers aide-mémoires aux parents afin de mieux les outiller (victimes, témoins ou intimidateurs)
- Référer les parents à différents organismes d'aide en cas de violence ou d'intimidation
- Dans l'agenda, ajouter un lien qui permet aux élèves et aux parents de dénoncer les situations d'intimidation
- Mettre en place des moyens de communication efficaces et variés pour tenir les parents informés tout au long de l'année : site Internet, courriels, appels téléphoniques
- Informer les parents par la transmission de documentation sur le fonctionnement scolaire et sur la disponibilité des services offerts par l'école

DANS LE PROTOCOLE, NOUS Y RETROUVONS :

- Quoi faire pour signaler ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence
- Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté
- De quelle manière nous assurons la confidentialité des signalements ou plaintes
- Le soutien que nous pouvons offrir à la victime, l'auteur ou le témoin d'un acte
- Les sanctions disciplinaires qui pourraient s'appliquer au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes
- Le suivi qui sera donné aux signalements et aux plaintes
- Les rôles de chacun pour lutter contre l'intimidation et la violence
- Les engagements et les démarches de la direction auprès des élèves victimes ou auteurs et leurs parents
- La méthode de consignation des situations d'intimidation ou de violence

Rappelons que le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence.